

**Arrêté de la ministre déléguée auprès du Chef du gouvernement, chargée de la transition numérique et de la réforme de l'administration n° 1081-24 du 13 chaoual 1445 (22 avril 2024) modifiant la liste des services à valeur ajoutée.**

LA MINISTRE DÉLÉGUÉE AUPRÈS DU CHEF DU GOUVERNEMENT, CHARGÉE DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ADMINISTRATION,

Vu la loi n°24-96 relative à la Poste et aux Télécommunications promulguée par le dahir n° 1-97-162 du 2 rabii II 1418 (7 août 1997), telle qu'elle a été modifiée et complétée, notamment ses articles 17 et 29 ;

Vu le décret n°2-97-1024 du 27 chaoual 1418 (25 février 1998), fixant la liste des services à valeur ajoutée, telle qu'elle a été complétée par l'arrêté du ministre de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies n°618-08 du 5 rabii I 1429 (13 mars 2008) ;

Sur proposition de l'Agence nationale de réglementation des télécommunications,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – La liste des services à valeur ajoutée fixée à l'article premier du décret n°2-97-1024 du 27 chaoual 1418 (25 février 1998) susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

« Article premier. – La liste des services à valeur ajoutée, « visée à l'article 17 de la loi n° 24-96 susvisée, est fixée comme « suit :

« 1- .....

« - .....

« - .....

« - .....

**« 11) Commercialisation des noms de domaines internet dont « la gestion relève de l'Agence nationale de réglementation « des télécommunications (ANRT) :**

« La mise à la disposition du public, contre rémunération, « des noms de domaines internet dont la gestion relève de « l'ANRT, l'enregistrement et la gestion desdits noms de « domaines ainsi que la gestion des informations y afférentes « conformément à la réglementation en vigueur. »

ART.2. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

*Rabat, le 13 chaoual 1445 (22 avril 2024).*

GHITA MEZZOUR.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 7312 du 20 hija 1445 (27 juin 2024).